

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis du CSRPN plénier du 09/11/2023

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 23.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur un APPB pour la protection du Crapaud calamite à Rezé (44)	Bénéficiaires : DDTM 44	Avis : Favorable
-------------------------	--	----------------------------	---------------------

Échanges

Le CSRPN souligne que l'espèce, et en particulier les jeunes, est capable de se disperser sur 3 km et ainsi d'utiliser plusieurs secteurs. Il s'interroge donc si des inventaires sont réalisés sur un périmètre autour de la station connue et s'il a été étudié la faisabilité de créer d'autres sites favorables pour permettre le maintien de l'espèce.

Sur la dispersion, le porteur indique que le site est très contraint avec des voies circulées de part et d'autres. De plus, la voie SNCF ne permet pas de faire des investigations poussées pour des questions de sécurité et/ou d'organisation. Aucune donnée en dispersion n'est connue ici et aucune population n'est retrouvée sur les anciens sites mais des individus isolés peuvent passer inaperçus.

Le CSRPN complète en indiquant que tenant compte de la biologie de l'espèce, une extension de son domaine vital est pertinente notamment au niveau des parcs, jardin et autres espaces vert à proximité. Il serait intéressant de contacter la ville de Rezé. À l'image d'autres APPBs en réseau, un APPB multi-sites pour le Crapaud calamite est pertinent. Le CSRPN demande également si une enquête de voisinage à des fins de sensibilisation est réalisée.

Des échanges avec la ville de Rezé existe mais le secteur n'est pas aisé car très urbanisé. Le parc des Mahaudières n'est pas favorable à l'espèce. Pour l'instant aucune action n'est prévue sur d'autre site périphérique mais l'idée est à développer. En premier lieu, il était important de mettre en place un partenariat avec SNCF Réseau sur ce site pour restaurer le fossé.

Le CSRPN demande si des mesures sont prises afin de stabiliser le ballast pour éviter l'écrasement des individus en phase terrestre.

La circulation sur la voie et l'entretien de la voie provoquent des mouvements de ballast qu'il n'est pas possible d'empêcher.

Le CSRPN souhaite savoir comment quelle est la gestion actuelle du site et comment SNCF Réseau matérialisera la zone en APPB pour y mettre en place une gestion adaptée.

Le porteur indique que la voie est actuellement entretenue par débroussaillage manuel sur la piste et qu'aucun pesticide n'est utilisé. L'emprise de la zone est restreinte avec une voie au centre des talus donnant sur des propriétés privées. Une intervention sur la végétation herbacée est prévu en fin d'année pour conserver l'eau dans les fossés. Enfin, les équipes de SNCF Réseau utilise un logiciel interne (SIGMA) qui permet aux équipes de connaître la réglementation sur les zones à entretenir. Les équipes sont d'ores et déjà au courant de la nouvelle réglementation et des actions à mettre en œuvre.

Le CSRPN demande quel est le bilan du suivi 2023.

L'évolution de la population semble stable avec 18-20 adultes détectés.

Le CSRPN a l'impression qu'il est proposé un APPB sur une population qui pourrait disparaître à court terme et donc les travaux de gestion doivent être engagés pour permettre de la maintenir, voire de la renforcer.

L'APPB va permet de sensibiliser SNCF réseau et ses agents avec l'espoir que la gestion permette un maintien de la population. L'espèce s'est maintenue durant les dix dernières années sans action donc, il est possible d'espérer une augmentation de la population. Des actions sont donc à prévoir rapidement

Délibération

Le CSRPN précise que le contexte des parcs urbains n'est pas un problème pour le Crapaud calamite et qu'y creuser des mares temporaires serait intéressant. Un « espace vert » est présent à proximité du gymnase. Un échange sur la mise en réseau des sites devra être lancé sur le territoire de la commune de Rezé.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis favorable.

Le 19/11/2023

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy Robin

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robin', is written over a long, thin horizontal line that extends across the page.